

Membres en exercice : 15	
Présents :	9
Votants :	11
Procuration :	2
Abstentions :	0
Exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0

L'an deux mil vingt trois, le mardi vingt et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2023

**Présents** : André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Alain LEGROS, Nathalie LESTRADE, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE, Régine VERT.

**Procuration de Patrick NOAILHAC donnée à Philippe MAZEYRIE**

**Procuration de Karine MARROUFIN donnée à Michèle LAQUIEZE**

**Secrétaire de séance** : Philippe MAZEYRIE

**19.2023**

**Objet : Comptabilité finances, Commune, affectation du résultat.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire	
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022	
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur.	
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.	
Considérant les éléments suivants :	
<b>Pour mémoire</b>	
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté .....	899 093,52
- Solde d'exécution positif antérieur reporté .....	76 305,92
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022</b>	
- Solde d'exécution de l'exercice .....	-232 074,68
- Solde d'exécution cumulé (001) .....	-155 768,76
<b>Restes à réaliser au 31/12/2022</b>	
- Dépenses d'investissement .....	135 789,93
- Recettes d'investissement .....	146 276,00
	<b>Solde</b>
	10 486,07
<b>Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022</b>	
- Rappel du solde d'exécution cumulé .....	-155 768,76
- Rappel du solde des restes à réaliser .....	10 486,07
	<b>Besoin de financt</b>
	-145 282,69
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
- Résultat de l'exercice .....	177 216,75
- Résultat antérieur .....	899 093,52
	<b>Total à affecter</b>
	1 076 310,27
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2023	
<b>A) EXCEDENT</b>	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) .....	145 282,69
<b>Solde disponible :</b>	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) .....	931 027,58
<b>B) DEFICIT</b>	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses) .....	

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Contrôle de légalité

Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 22 mars 2023

et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 21 mars 2023

Le Maire,

Denis PINSAC.

